

FCP IRADETT 20
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011

Rapport Général du Commissaire aux Comptes établi en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif - Exercice clos, le 31 décembre 2011

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous vous présentons notre rapport sur :

- ✓ Le contrôle des états financiers annuels, du « FCP IRADETT 20 », tels qu'ils sont annexés au présent rapport; relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.
- ✓ Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les états financiers, ci-joints, font apparaître

Un total au bilan des actifs net de	706.987 dinars
Des sommes distribuables au titre de l'exercice de	15.899 dinars
Et une variation négative des actifs nets de	490.217 dinars

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Il est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à la société et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste, en application de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons procédé à l'audit des états financiers annuels en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Ces normes requièrent que nos travaux d'audit soient planifiés et réalisés en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers soumis à notre examen ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants justifiant les montants et l'information contenus dans les états financiers. Il consiste, également, à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et retenus, ainsi que la présentation d'ensemble des états financiers.

I - OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS :

Nous estimons que les éléments recueillis, notamment, la situation du portefeuille communiquée par votre dépositaire, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite aux travaux que nous avons accomplis, nous avons relevés que les revenus des placements monétaires ont été majorés à tort de 1.221 dinars. Ce qui a eu pour effet d'améliorer indument les sommes distribuables au titre de l'exercice 2011 d'égal montant.

Sur la base des documents mis à notre disposition et compte tenue de ce qui précède, nous certifions que les états financiers, ci-annexés, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations réalisées par votre fonds durant l'exercice clos le 31.12.2011, ainsi que de sa situation financière et de son patrimoine à la fin de cet exercice conformément aux normes et conventions comptables de base.

Nous devons par ailleurs vous informer que :

1. Les BTA ne figurent pas au Bilan pour leur valeur actuelle à la date de l'inventaire, ce qui est contraire à la norme comptable Tunisienne numéro 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM.
2. Les notes annexées aux états financiers ne comprennent pas de note sur les ratios de gestion des placements et sur les mouvements du portefeuille-titre.

II – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre gestionnaire sur les résultats et la situation financière de votre fonds à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Aussi, nous devons vous informer que :

1. L'actif employé à la clôture de l'exercice 2011 dans des valeurs mobilières, des obligations et des valeurs assimilées, à hauteur de 72.61%, est en deçà du seuil réglementaire minimal de 80%. De même, les liquidités et quasi liquidités, représentant 27.39% de l'actif, sont en dépassement de 7.39% par rapport au taux réglementaire maximal prévus par l'article 2 du décret numéro 2001-2278 du 25 septembre 2001 tel que complété par le décret numéro 2002-1727 du 29 Juillet 2002.
2. L'actif net employé à la clôture de l'exercice 2011 dans des obligations et valeurs assimilées, à hauteur de 53.84%, est en conformité avec le seuil minimal de 40% prévus par le règlement intérieur du fonds.

Tunis le 10.04.2012

Le Commissaire aux Comptes
Slim EL FEKIH

BILAN
ARRETE AU 31/12/2011

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2011	31/12/2010
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	515 094	680 943
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	134 440	238 640
b- Obligations et valeurs assimilées	380 654	442 303
AC2- Placements monétaires et disponibilités	194 335	496 227
a- Placements monétaires		
b- Disponibilités	194 335	496 227
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs	0	23 680
TOTAL ACTIF	709 429	1 200 851
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	2 442	3 647
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	2 442	3 647
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	689 598	1 173 338
CP2- Sommes distribuables	17 388	23 866
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 489	1 654
b- Sommes distribuables de l'exercice	15 899	22 212
ACTIF NET	706 987	1 197 204
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	709 429	1 200 851

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2011**

(Exprimé en dinars)

	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	25 367	23 051
a- Dividendes	4 192	4 395
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	21 175	18 656
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	11 357	22 559
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	36 724	45 610
CH 1- Charges de gestion des placements	14 238	20 733
REVENU NET DES PLACEMENTS	22 487	24 877
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	946	1 414
RESULTAT D EXPLOITATION	21 541	23 463
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	-5 642	-1 251
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	15 899	22 212
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	5 642	1 251
Variation des plus (ou moins) values potentielles - sur titres	19 082	-45 811
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des - titres	-20 853	69 685
- Frais de négociation	-914	-3 756
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	18 855	43 581

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2011**

	<u>01/01/2011</u> <u>31/12/2011</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Resultat d 'Exploitation	21 541	23 463
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	19 082	-45 811
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-20 853	69 685
d- Frais de négociation de titres	-914	-3 756
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-15 786	-20 415
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	2 192 973	7 971 204
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	74 959	104 164
_ Régularisation des sommes distribuables	22 025	113 024
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-2 673 702	-7 443 731
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-75 284	-112 531
_ Régularisation des sommes distribuables	-34 258	-108 925
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-490 217	546 371
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	1 197 204	650 833
b- en fin d'exercice	706 987	1 197 204
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>		
a- en début d'exercice	102 072	56 446
b- en fin d'exercice	60 252	102 072
VALEUR LIQUIDATIVE	11,734	11,729
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,83%	4,15%

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 31/12/2011**

DESIGNATION DU TITRE	NRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2011	% ACTIF	% K emetteur
VALEURS MOBILIERES					
Air liquide	26	6 975	10 764	1,52%	0,00%
ASSAD	1 750	19 550	18 547	2,61%	0,02%
ATB	141	1 011	833	0,12%	0,00%
BT	500	5 723	5 354	0,75%	0,00%
BTE	1 200	35 477	35 795	5,05%	0,12%
Ciments de Bizerte	2 000	15 391	15 840	2,23%	0,00%
ENNAKL	1 500	24 356	14 382	2,03%	0,01%
TELNET	950	5 510	8 328	1,17%	0,00%
UIB	1 300	27 874	24 599	3,47%	0,01%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES					
<i>EMPRUNT D'ETAT</i>					
BTA 7,5% 14 avril 2014	70	71 222	74 237	10,46%	
BTA 8,25% 9 juillet 2014	20	20 658	21 298	3,00%	
BTA 6.75% 11 juillet 2017	99	103 603	106 151	14,96%	
<i>EMPRUNT DE SOCIETE</i>					
AIL 2008 6.5%	500	20 000	20 264	2,86%	0,50%
ATL 2008/1 6.5%	500	20 000	20 614	2,91%	0,17%
ATL 2010/1	500	40 000	40 623	5,73%	0,07%
CIL 2008/1 6.5%	500	20 000	20 355	2,87%	0,33%
AMEN BANK SUB 2008 B	500	42 500	43 963	6,20%	0,13%
TLEASING 2008/1 6.5%	300	12 000	12 315	1,74%	0,20%
UNIFACTOR 2008 6.5%	500	20 000	20 833	2,94%	0,50%
TOTAL	12 856	511 851	515 094	72,61%	

**Notes aux Etats Financiers
arrêtées au 31/12/2011**

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparait également comme composante du résultat net de l'exercice

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

PR1-Note sur les revenus du portefeuille titres	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des obligations et valeurs assimilées	21 175	18 656
Dividendes	4 192	4 395
TOTAL	25 367	23 051

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Revenu des Placements monétaires	11 357	22 559
TOTAL	11 357	22 559

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2010</u>	
Montant	1 173 338
Nombre de parts	102 072
Nombre de porteurs de parts	2

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	2 192 973
Nombre de parts émises	190 773
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	2 673 702
Nombre de parts rachetés	232 593
Nombre de porteurs de parts sortants	0

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-20 853
Régularisation des sommes non distribuables	-325
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	19 082
Frais de négociation	-914

<u>Capital au 31/12/2011</u>	
Montant	689 598
Nombre de parts	60 252
Nombre de porteurs de parts	2

CP2- Sommes distribuables	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	15 899	22 212
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 489	1 654
Sommes distribuables	17 388	23 866

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2011	au 31/12/2011
	Total	Par Part
Revenus des placements	36 724	0,610
Charges de gestion des placements	14 238	0,236
Revenu net des placements	22 487	0,373
Autres charges	946	0,016
Résultat d'exploitation	21 541	0,358
Régularisation du résultat d'exploitation	-5 642	-0,094
Sommes distribuables de la période	15 899	0,264
Régularisation du résultat d'exploitation	5 642	0,094
Frais de négociation	-914	-0,015
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	19 082	0,317
Plus ou moins Values réalisées sur cession de titres	-20 853	-0,346
Résultat net de la période	18 855	0,313
Nombre de part	60 252	
Résultat par Part	0,313	

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2011	01/01/2010
	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	13 142	19 138
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 7000D		
Les honoraires de l'ATB	1 095	1595
TOTAL	14 238	20 733